Envoyé en préfecture le 28/01/2022
Reçu en préfecture le 28/01/2022
Affiché le
ID : 003-210302980-20220127-DEC202204-AU

- République Française -

VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

Extrait du registre des décisions du Maire :

27 JAN 2022

DEC202204
FINANCES ;
Renouvellement adhésion Fédération Française des Villages Etapes

Le MAIRE de VARENNES-sur-ALLIER,

VU le Code général des Collectivités territoriales, art. L. 2122-22, alinéa n° 24,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020260509 en date du 26 mai 2020 prise en application dudit article,

CONSIDERANT que la Ville de Varennes-sur-Allier a obtenu le Label Village Etape en 2020,

CONSIDERANT l'utilité de renouveler l'adhésion pour l'année 2022 à la Fédération française des Villages Etapes pour la somme de 5 204.31€TTC,

DECIDE de renouveler l'adhésion à la Fédération française des Villages Etapes au titre de l'année 2022 pour un montant de 5 204.31€ TTC.

PUBLICATION au R.A.A.

Roger LITAUDON

